

Département du Lot	République Française COMMUNE DE GAGNAC SUR CERE
Nombre de membres en exercice : 14	Séance du 25 août 2022
Présents : 11	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq août l'assemblée régulièrement convoquée le 19 août 2022, s'est réunie sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX
Votants : 12	Sont présents : Claire DELANDE CATTIAUX, Denise BARGUES, Eric BEGUEY, Marie France BIRET, Stéphane BUCHET, Maxime DALÈS, Sébastien LENIERE, Elodie LYS AUILLANS, Ginette MONTBERTRAND, Francis VAN GASSE, Lucette VAN GASSE
	Représentés : Jacques CHAPUIS par Denise BARGUES
	Excuses :
	Absents : Cédric CLARET, Anthony DOS SANTOS
	Secrétaire de séance : Denise BARGUES

Procès verbal de la séance du 25 août 2022

Début de la séance : 19 h 00

Le conseil municipal, n'ayant pas reçu le Procès-Verbal de la séance du 02 août a décidé d'ajourner l'approbation de celui-ci jusqu'à la fois prochaine

A été élu secrétaire de cette séance : Denise BARGUES

Objet: Mise à disposition à titre gracieux des locaux de la crèche de Gagnac - 2022 DE 047

Madame le maire expose le nouveau projet à l'assemblée délibérative : la commune n'ayant pas les moyens financiers de restaurer la crèche, sa gestion serait transmise à la gestion de Cauvaldor qui entreprendrait les travaux.

Monsieur Sébastien LENIERE exprime son mécontentement/voire son opposition et dit ne pas comprendre ? Il dit avoir compris que la commune se battait depuis toutes ses années pour garder et gérer la crèche. Il s'avoue trahi par les propos de Cauvaldor lors des diverses réunions de commissions pour lui ce n'était pas ce qui était dit.

Madame Denise BARGUES, explique que la commune n'est pas en capacité d'effectuer les énormes travaux de remise aux normes et que notre conseil n'a jamais envisagé d'en assurer la gestion. Depuis plusieurs mandats tous nos élus se sont élevés contre le fait que seule la crèche de Gagnac restait à l'entière charge de la commune. Toutes nos démarches, toutes les rencontres, tous les conseils communautaires n'ont pas abouti à ce transfert.

Monsieur Stéphane BUCHET rejoint Monsieur Sébastien LENIERE, et se questionne sur l'indépendance qu'aurait la crèche, il exprime la crainte qu'à plus ou moins long terme le local soit utilisé à autre chose qu'en crèche.

Madame Claire DELANDE CATTIAUX, reprend les propos de Madame Denise BARGUES et rajoute que la commune pourrait elle aussi être amenée à fermer la crèche même si elle en gardait sa compétence.

Monsieur Francis VAN GASSE demande si les enfants de Gagnac seront prioritaires si Cauvaldor prend en charge la crèche ?

Monsieur Sébastien LENIERE explique que l'association voulant partir de Gagnac, il a défendu pour que ça ne soit pas une entreprise privée qui la prenne en charge afin que les enfants de la commune soient prioritaires.

Madame Claire DELANDE CATTIAUX confirme que des négociations sont toujours en cours pour que la Mutualité française reprenne la crèche et précise que ce n'est en aucun cas une entreprise privée mais une mutuelle.

Monsieur Maxime DALÈS et Madame Denise BARGUES expliquent que si le personnel de la crèche souhaite partir c'est en raison de l'état de vétusté des locaux. Pour Madame Denise BARGUES l'important n'est pas que ce soit les enfants de Gagnac soient prioritaires, mais que tous les enfants de notre territoire puissent intégrer une crèche de proximité. Pour Monsieur Maxime DALÈS, ce n'est pas forcément les enfants de Gagnac qui aujourd'hui la fréquentent.

Monsieur Stéphane BUCHET ne comprend l'ordre du jour de cette séance, car il est noté "mise à disposition des locaux", donc il se pose la question de la propriété des dits locaux, si la communauté de commune prend en charge la crèche.

Madame Claire DELANDE CATTIAUX explique que l'agrandissement, qui est nécessaire par ailleurs, sera fait et payé par Cauvaldor donc il est normal qu'ils soient maître d'oeuvre de l'agrandissement.

Monsieur Francis VAN GASSE, exprime que l'important pour lui c'est qu'elle reste sur la commune de Gagnac.

Arrivée de Madame Elodie LYS AUILLANS à 19h42

Madame Claire DELANDE CATTIAUX précise que ces investissements (crèche de Bretenoux et crèche de Gagnac) sont une volonté et une demande de sa part auprès des instances de CAUVALDOR afin qu'il y ait un vrai maillage territorial ; les grosses collectivités ne sont pas les seules à avoir des investissements.

Madame Denise BARGUES explique que la crèche a fait l'objet de longs débats, dans différentes instances et que nous devons nous féliciter d'avoir été entendu, malgré les réticences de certains élus communautaires. Elle espère vivement que notre combat pour garder cet établissement au cœur de la commune, dans un juste maillage territorial, puisse être partagé par l'ensemble du conseil et non remis en question lors de notre délibération, au risque de voir s'éteindre tout espoir de conserver ce lieu de vie, pour lequel nous nous battons depuis le début de notre mandature.

Madame Claire DELANDE CATTIAUX raconte l'histoire de ce projet et du combat qu'elle a mené, et dit que ça serait la partie crèche qui serait cédée, la partie logement resterait à la propriété de la commune. Elle propose un nouveau nom de délibération : mise à disposition à titre gracieux de la crèche, la commune restant propriétaire des murs.

Elle met l'idée au vote. La proposition est acceptée à la majorité de 11 voix pour et 1 abstention (Monsieur Sébastien LENIERE).

Objet: Suite du dossier de la maison "LATOUR"

Monsieur Maxime DALÈS explique avoir porté plainte le 04 août, conformément à la demande qui lui a été faite lors du précédent conseil municipal. Cela a demandé un temps de recherche pour trouver les bonnes appellations juridiques. Les gendarmes ont trouvé une trace du propriétaire dans le département de la Dordogne. Ils continuent leur enquête qui a des chances d'aboutir, mais nous avons à faire à une personne qui apparemment est assez invisible. Il est hébergé, ne paye rien, ne vote pas, ...

Madame Elodie LYS AUILLANS se demande si la personne ne paye pas ses impôts (du moins les impôts fonciers pour sa propriété sur notre commune), l'Etat ne pourrait pas demander l'expropriation de la maison.

Monsieur Maxime DALÈS lui répond qu'il ne connaît aucun élément sur ce sujet, apparemment le trésor public de Saint-Céré ou de Sarlat n'ont pas d'information sur cette personne.

Madame Denise BARGUES explique qu'il a été retrouvé l'adresse de sa mère mais qu'elle ne saurait pas où habite son fils.

Monsieur Stéphane BUCHET avance l'idée qu'à priori cette personne n'aurait pas de fonds financier et que donc il ne pourrait pas de toute façon payer les réparations de la maison.

Madame Claire DELANDE CATTIAUX se souvient que lors de la mise en place de l'arrêté de bâtiment en péril, l'ancien propriétaire avait vite vendu le bien. Monsieur LATOUR l'a alors acheté 1 000€, il a commencé à faire des réparations, mis des baches sur le toit et a disparu !... Monsieur Maxime DALÈS cloture le sujet en disant que c'est une affaire à suivre.

Objet: Nouvelle convention de services informatique et progiciel et de service internet du CDG 46 - 2022 DE 048

Madame le Maire , informe les membres du Conseil Municipal des services numériques proposés par le Centre de Gestion dans le cadre de ses missions facultatives ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de bénéficier d'outils numériques et d'une assistance en vue de répondre aux obligations réglementaires, maintenir une continuité des services et communiquer efficacement sur internet.

Elle rappelle que pour pouvoir bénéficier de ces services numériques, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion, celle-ci a été signée pour la première fois en janvier 2017 et que pour l'instant les services que la commune dispose sont : le site internet et la maintenance et l'assistant sur les outils de dématérialisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame Claire DELANDE CATTIAUX, à signer cette convention et à adhérer à toute prestation dans le cadre de cette convention, afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Objet: Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes 2021 - 2022 DE 049

Madame le maire informe l'assemblée que la répartition du FPIC 2021 sera proposée au conseil communautaire lors de la séance du 26 septembre prochain, et que les communes ont jusqu'au 29 septembre pour délibérer sur ce sujet. Elle rappelle que ce fond est versé pour aider les communautés qui ont moins de moyens financiers. Les montants sont décidés nationalement. Enfin la communauté de Communes "Cauvaldor" ne touchera pas ce fond l'année prochaine. Cette année d'ailleurs, le montant est de 50% celui de l'année dernière. Il existe trois répartitions possibles : la répartition de droit commun (la commune toucherait 4 835€), la répartition dérogatoire (la commune toucherait entre 3 385€ et 6 286€) et la répartition libre. Les années précédentes, il avait été décidé par Cauvaldor une répartition dérogatoire, car cela permettait de faire des économies reversées pour les fonds de concours.

Monsieur Stéphane BUCHET demande si le fond permet de rééquilibrer les finances des communes. Madame Claire DELANDE CATTIAUX précise que les communautés de communes ayant plus d'entreprises sur leur territoire, donc plus riches, ont moins de fond, donc elles perçoivent moins en fonds de péréquation et inversement celles qui ont moins d'entreprises, touchent plus de fond de péréquation. C'est la solidarité nationale qui joue.

Le conseil municipal après en avoir discuté, a décidé d'opter pour la répartition dérogatoire, à l'unanimité.

Questions diverses abordées lors de la séance :

* Ramassage des encombrants : une date a été décidée pour le mardi 4 octobre, il faudra s'inscrire à la mairie. Monsieur Sébastien LENIERE propose qu'un ramassage des déchets verts soit aussi organisé. Pour Monsieur Maxime DALÈS et Madame Denise BARGUES c'est une proposition qui sera ingérable à long terme. Madame Marie-France BIRET propose que ce ramassage de déchets verts soit effectué en sac poubelle. Madame Francis VAN GASSE explique qu'il est contre car les sacs doivent être ouvert et versés dans le camion (manutention lourde).

Madame Elodie LYS AUILLANS dit que la commune doit avoir une action pour les plastiques et autres qui peuvent être nuisibles pour la nature, au contraire des déchets verts. Madame Claire DELANDE CATTIAUX ajourne cette question à une prochaine séance, mais précise que c'est Monsieur Francis VAN GASSE, qui assure le ramassage des encombrants, donc c'est lui en dernier ressort qui acceptera ou non les déchets verts, sauf si une autre personne souhaite s'en occuper.

* Déclaration de catastrophe naturelle par rapport à la canicule : Madame Elodie LYS AUILLANS se demande si un placement en catastrophe naturelle a été fait nationalement car elle remarque que des fissures sont apparues sur le territoire communal. Madame Claire DELANDE CATTIAUX se propose d'écrire une lettre au préfet pour lui faire part de cet état.

* Cimetière : Madame Denise BARGUES informe l'assemblée qu'elle a remarqué que le cimetière aussi avait été touché par la canicule. Le sol a bougé, des tombeaux se sont fissurés, ... Elle souhaiterait que ce dossier soit pris en compte avance au plus vite, l'état actuel du cimetière (très sale) demande un entretien rapide. Madame Lucette VAN GASSE demande si la commune a essayé de mettre des désherbants biologiques ou naturels pour au moins traiter le problème des mauvaises herbes. Monsieur Eric BEGUEY lui répond que cela a été testé mais n'a pas marché. Monsieur Stéphan BUCHET propose qu'une date soit retenue pour le nettoyage du cimetière. Les autres conseillers sont d'accord pour cette idée. La date du 16 octobre a été choisie. La population est invité participer à cette manifestation, à partir de 9h, avec ses outils personnel. Une inscription préalable à la mairie est demandée.

* Aire de jeux du port : le comité des fêtes de Bretenoux souhaite venir pique-niquer le dimanche 28 août. Monsieur Maxime DALÈS déplore l'état de cette aire et dit qu'elle doit être une priorité pour les agents communaux, car elle est une image de la commune. Madame Claire DELANDE CATTIAUX explique que les agents ne peuvent pas être partout mais note la remarque pour la leur faire passer.

* Apprentissage : Madame le maire a reçu Monsieur Ilann DAVAL, jeune habitant la commune de Biars-Sur-Cère, qui souhaite faire un apprentissage dans le cadre de sa formation jardinier paysagiste. Le conseil municipal semble intéressé mais des éléments doivent être approfondis. La question est ajournée jusqu'au prochain conseil.

* La FNACA remercie le conseil pour la subvention versée.

* Salle des fêtes : La FNACA a demandé la location de la salle des fêtes pour une réunion qui aura lieu le 9 septembre au matin. Madame Denise BARGUES évoque un congrès sur la langue française qui se tiendra sur la commune, la date restant à déterminer.

* La poste : Madame Elodie LYS AUILLANS, a fait remonter le soucis, lié à l'adressage, dans la livraison du courrier sur le secteur du Champs de Moé. Le même problème existe à La Teulière.

* Marché des producteurs : un point a été fait sur les soucis rencontrés.

Clôture de la séance : 21h15

Le Maire
Claire DELANDE CATTIAUX

La secrétaire de séance
Denise BARGUES